

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 mars 2018

2018-02-20

Date d'affichage : 23/03/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 20 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 14 mars 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur l'acquisition via l'EPFLI d'un terrain rue des Jardins à La Ferté Saint-Aubin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France n°43-16 en date du 7 juin 2016,

Vu le courrier de la commune de La Ferté Saint-Aubin, en date du 11 janvier 2018, soumettant à la communauté de communes des Portes de Sologne le principe d'un portage foncier par l'EPFLI,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune de La Ferté Saint-Aubin souhaite faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir, porter et gérer, les biens cadastrés AX 462 (393 m²) et AX 463 (748 m²), situés rue des jardins, aux fins d'une création de stationnement dans le centre-ville.

Ce projet est conforme la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la communauté de communes des Portes de Sologne.

Considérant que l'avis de la communauté de communes des Portes de Sologne adhérente à l'EPFLI est requis sur le projet de ses Communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés Jardins à La Ferté Saint-Aubin, pour un projet de création de stationnement dans

Envoyé en préfecture le 23/03/2018
afin qu'elle sollicite l'intervention
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le
ID : 045-200005932-20180320-2018_02_20-DE

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE